



Union Nationale des Parachutistes (U.N.P.)

Association loi de 1901 – Reconnue d'utilité publique, décret du 11 septembre 1978
Membre de la Fédération Nationale André Maginot – Groupement 250



Communiqué du général P. CAILLE – 9 novembre 2021

QUELQUES INFORMATIONS ET RAPPELS

Dans deux jours ce sera le 11 novembre. J'appelle le maximum d'entre nous à participer aux cérémonies organisées dans nos villes et nos villages. Que nos drapeaux y soient nombreux.

En effet si le 11 novembre a longtemps été l'anniversaire de l'armistice mettant fin à la première guerre mondiale, guerre dont nous n'avons aujourd'hui plus aucun survivant, ce jour est devenu, de par la loi, la journée d'hommage à tous les morts pour la France, quels que soient les conflits (Guerres Mondiales, Indochine, AFN, OPEX). Cette évolution est peu connue de nos compatriotes. Il faut le leur rappeler et sensibiliser les élus locaux qui doivent en tenir compte lors des cérémonies.

Si un effort doit être marqué, donc, pour ce 11 novembre dont il faut renforcer le sens, prenons garde à contrario de ne pas banaliser la mémoire ni de pécher par excès de zèle en multipliant les cérémonies ou commémorations. Le calendrier des fêtes de niveau national est déjà assez chargé (sans doute trop) : 8 mai, 11 novembre, 14 juillet, Déportés, Harkis, 5 décembre, 19 mars (hélas), etc.... nos compatriotes non avertis s'y perdent ; dès lors les hommages rendus se font souvent dans l'indifférence. Pour les morts de nos OPEX, ceux d'UZBIN, de DRAKKAR, d'Afghanistan ou du Sahel, l'hommage national se retrouve le 11 novembre. Des hommages nationaux pour ces circonstances ne sont pas à l'ordre du jour. Ils doivent être restreints à des anniversaires symboliques particuliers ou importants et lors des hommages spécifiques plus restreints dans les unités concernées et dans les communes auxquelles appartenaient ces Morts Pour la France, faute de quoi on alimente la surenchère des cérémonies. OUI à l'hommage particulier, NON à la redondance des cérémonies !

Dans un autre domaine, il est tout à fait naturel d'adhérer à plusieurs associations dont au premier rang l'UNP. Le monde associatif combattant doit s'unir au service d'une même patrie. Cependant lorsqu'on agit au nom d'une autre association, il convient de ne pas se prévaloir de l'UNP, ce qui est désobligeant pour cette association, et peut porter à conséquences lorsque les finalités de ladite association ne se trouvent pas identiques à celles de l'UNP.

Pour terminer, le conseil d'administration de l'UNP a envisagé de se décentraliser une fois par an en province, et en particulier en janvier 2022. Je demande ici aujourd'hui si une section de province peut faciliter la tenue de ce prochain CA (hébergement, alimentation, locaux). Les critères à retenir sont la facilitation de l'accès (ce qui exclut des villes comme Pamiers, Castres, Nice, Brest ou toute autre éloignée, enclavée ou excentrée), et un coût réduit. Si une section en entrevoit la possibilité, la réponse est souhaitée pour le 25 novembre 2021 et est à adresser au secrétaire général.

Enfin, que chaque bureau de section commence à penser, si ce n'est déjà fait, aux échéances annuelles : arrêt de la comptabilité, date de réunion de la section pour les modifications éventuelles de bureau, renouvellement des adhésions.

Bon courage ! Et tout cela toujours en se protégeant face à une éventuelle reprise de la menace COVID !

Général (2S) Patrice CAILLE / Président de l'UNP